COMMUNE D'URY

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 26 juin 2020 par le conseil municipal.

Ce budget a été présenté et discuté en commission des finances le 19 juin 2020. Il a été établi avec la volonté :

- de maitriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- d'assurer la stabilité de la fiscalité,
- d'avoir un programme d'investissement autofinancé, sans recours à l'emprunt.

Le budget primitif 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 1 044 832 €

- section d'investissement : 1 617 575 €

1 - **FONCTIONNEMENT** :

A - PRINCIPALES RECETTES PREVISIONNELLES :

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 1 044 832 € se structurent en recettes réelles et en recettes d'ordre et s'établissement comme suit :

RECETTES	BP 2019 (pour mémoire)	BP 2020
013 Atténuations de charges	500,00	5 000,00
70 Produits des services	38 600,00	35 500,00
73 Impôts et taxes	947 873,00	952 671,00
74 Dotations et participations	16 396,00	22 461,00

75 Autres produits de gestion courante	34 000,00	28 000,00
77 Produits exceptionnels	200,00	200,00
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	1 037 569,00	1 043 832,00
042 opérations d'ordre	1 000,00	1 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 000,00	1 000,00
TOTAL RECETTES	1 038 569,00	1 044 832,00

Les dotations:

<u>Attribution de compensation</u> : 506 000 €. Il s'agit du reversement par la communauté d'agglomération des recettes liées au transfert de la fiscalité économique.

La dotation globale de fonctionnement : 5 911 €.

Allocations compensatrices : 8 700 €.

<u>Les ressources fiscales</u> : <u>les taxes :</u>

La taxe d'habitation sera supprimée définitivement en 2022 sur la résidence principale.

Les communes seront compensées à partir de 2021 par l'affectation de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). La compensation sera fiscale.

Afin que le supplément de la taxe foncière reçu coïncide avec le montant de la perte de la taxe d'habitation, les recettes de la TFPB seront modulées à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur.

Le montant de la compensation sera établi sur les taux adoptés pour 2017 et sur les bases fiscales de 2020.

Pour 2020, le produit prévisionnel de la taxe d'habitation est de 110 764 € (base prévisionnelle : 1 446 000 x taux : 7,66 %)

	Produits prévisionnels 2020		
	Bases prévisionnelles	Taux en %	Produit prévisionnel
TFB	2 111 000	14,26	301 029
TFPNB	48 400	30,74	14 878
TOTAL			315 907

Autres recettes:

Il s'agit essentiellement de la vente de produits (activités périscolaires) pour 30 000 € et des revenus des immeubles (loyers et location salle Yvonne Garnier) d'un montant de 28 000 €.

B: DEPENSES:

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 044 832 € se répartissent entre les opérations réelles et les opérations d'ordre et s'établissement comme suit :

DEPENSES	BP 2019 (pour mémoire)	BP 2020
011 Charges à caractère général	306 700,00	283 100,00
012 charges de personnel	397 030,00	411 540,00
014 Atténuations de produits	80 743,00	81 743,00
65 autres charges de gestion courante	86 500,00	93 000,00
66 charges financières	950,00	0,00
67 charges exceptionnelles	2 000,00	1 000,00
022 dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	893 923,00	890 383,00
042 opérations d'ordre (amortissements)	18 810,00	19 130,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	18 810,00	19 130,00
023 Virement à la section d'investissement	125 836,00	135 319,00
TOTAL DEPENSES	1 038 569,00	1 044 832,00

Charges à caractère général : 283 100 €

<u>Achats</u>: 137 500 €, (dont électricité, alimentation cantine, fournitures d'entretien, de petit équipement, de voirie et fournitures scolaires)

<u>Services extérieurs</u>: 90 100 € (dont entretien des terrains, des bâtiments, des voiries, des réseaux, des biens mobiliers, maintenance, assurances)

<u>Autres services extérieurs</u>: 50 500 € (dont honoraires, rémunérations d'intermédiaires, fêtes et cérémonies, publications, frais de réception, de télécommunications, de nettoyage des locaux...) <u>Impôts et taxes</u>: 5 000 € (taxes foncières)

Dépenses de personnel : 411 540 €

Rémunérations : 275 000 € Charges sociales : 136 540 €

 Reversement au FNGIR :
 54 743 €

 Reversement au FPIC :
 25 000 €

<u>Autres charges de gestion courante</u> : 93 000 €

Indemnités des élus : 35 000 €

Versement de subvention au CCAS : 20 000 €

Versement aux organismes de regroupement (syndicat du collège, PNR) : 17 000 €

Subventions aux associations : 10 000 €

Association cantonale d'aide à domicile (ACAD) : 1 850 €,

Amicale des jeunes sapeurs-pompiers : 200 €,

Amis du Patrimoine : 70 €

Association sportive du collège Blanche de Castille : 105 €,

Club des Sages: 945 €,

Club Patchwork et miniatures : 800 €

Musique à portée : 945 €, Société de chasse : 400 €,

Ury'thme : 1 920 €, Yoga sud 77 : 210 €

Dotation aux amortissements : 19 130 €

Dépenses imprévues : 20 000 €

2-INVESTISSEMENT:

A: RECETTES:

Les principales recettes attendues se décomposent comme suit :

RECETTES	BP 2019 (pour mémoire)	BP 2020
10 dotations, fonds divers et réserves	45 000,52	73 000,93
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	290 227,64	294 705,93
13 subventions d'investissement	387 300,00	315 300,00
23 immobilisations en cours	30 000,00	0,00
024 produits de cessions	1 000,00	1 000,00
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	753 528,16	684 006,86
040 opérations d'ordre	18 810,00	19 130,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	18 810,00	19 130,00

	TOTAL RECETTES	2 044 805,00	1 617 575,00
001	Excédent d'investissement reporté	1 146 630,84	779 119,14
021	virement de la section de fonctionnement	125 836,00	135 319,00

- le virement de l'excédent de fonctionnement de l'exécution budgétaire 2019 d'un montant de 294 705,93 €,
- l'excédent d'investissement reporté : 779 119,14 €
- F.C.T.V.A. : 70 000 €
- Taxe d'aménagement : 3 000 €

Subventions pour les travaux d'investissement :

- 13 300 € de la DRAC pour les travaux de l'église,
- 132 000 € de la Région dans le cadre du contrat rural pour les travaux à l'église (37 000 €) et voirie chemin de Melun (95 000 €),
- 99 000 € du Département dans le cadre du contrat rural pour les travaux de l'église (28 000
 €) et pour les travaux de voirie chemin de Melun (71 000 €),
- 19 700 € du département pour les travaux des feux tricolores,
- 30 000 € du SDESM pour l'enfouissement du réseau électrique chemin de Melun,
- 2 300 € du PNR pour l'acquisition d'une armoire ignifuge,
- 19 000 € de l'Etat (DETR) pour la pose de stores à l'école (4 000 €) et l'installation d'une vidéo protection (15 000 €).

B: DEPENSES:

Les dépenses d'investissement sont estimées à 1 617 575 €.

Les travaux et équipements prévus, les plus significatifs, sont :

Frais d'études : 50 000 €

Participation au SDESM pour enfouissement basse tension (ch de Melun) : 27 000 €

Acquisition terrains de voirie : 5 000 €

Travaux hôtel de ville : 5 000 €

Pose de stores à l'école : 6 500 €

Equipement du cimetière : 25 000 €

Autres bâtiments publics : 60 000 €

Immeubles de rapport (pose d'une cloison dans le cabinet infirmier) : 50 000 €

Réseaux de voirie (contrat rural - chemin de Melun) : 300 000 €,

Réseaux de communication (enfouissement chemin de Melun) : 22 000 € Réseaux d'électrification (enfouissement EP chemin de Melun) : 70 000 €

Autre matériel et outillage de voirie (épareuse) : 13 000 €

Autres installations matériel et outillage technique (vidéo protection) : 50 000 €

Matériel de bureau et informatique : 8 000 €

Mobilier: 2 000 €

Autres matériels (armoire ignifuge, sonorisation...) : 25 000 €

Travaux église (contrat rural) : 60 700 €,

Constructions (immeuble 9 Pl du Général de Gaulle) : 50 700 €

<u>Les autres dépenses</u> :

- Dépenses imprévues : 15 000 €

DEPENSES	BP 2019 (pour mémoire)	BP 2020
16 emprunts	20 100,00	0,00
20 immobilisations incorporelles	25 000,00	55 000,00
204 subventions d'équipement versées	27 000,00	27 000,00
21 immobilisations corporelles	1 113 000,00	647 200,00
23 travaux en cours	843 705,00	872 375,00
020 dépenses imprévues	15 000,00	15 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	2 043 805,00	1 616 575,00
040 opérations d'ordre	1 000,00	1 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 000,00	1 000,00
TOTAL DEPENSES	2 044 805,00	1 617 575,00